



Communiqué de presse

## **Votations populaires du 17 mai : recommandations d'AGORA**

**Lors de sa séance du 29 janvier dernier, le comité d'AGORA s'est penché sur deux des trois objets soumis au vote le 17 mai prochain afin de donner ses recommandations de vote. Ainsi, il a décidé de soutenir la révision de la loi sur la chasse alors qu'il s'oppose à l'initiative « de limitation ».**

Le référendum lancé contre la révision de la loi sur la chasse ayant abouti, le peuple est appelé à dire s'il la soutient ou pas. AGORA rappelle que la loi actuelle date de 1986 et n'est plus adaptée aux exigences actuelles. Par exemple, depuis cette date-là, les effectifs de plusieurs espèces alors fortement menacées, telles que les castors, les cygnes tuberculés ou les loups, se sont reconstitués et posent localement de gros problèmes aux activités humaines, notamment à l'agriculture, à la sylviculture et à la pêche. Le transfert de compétences aux cantons, qui sont plus au fait des réalités locales, est donc à saluer et correspond de plus au fonctionnement fédéraliste de la Suisse. Enfin, contrairement à ce que prétendent les référendaires, la révision de la loi permet de mieux encadrer la pratique de la chasse et soumet notamment les chasseurs à des exigences supplémentaires en matière de tir et de recherche de sang. C'est donc avec conviction qu'AGORA soutient la révision de la loi sur la chasse.

Concernant l'initiative « de limitation », AGORA se montre cohérente vis-à-vis de la position exprimée lors de la votation sur l'initiative « contre l'immigration de masse ». Elle rappelle notamment que l'agriculture est une importante employeuse de main-d'œuvre étrangère, souvent peu qualifiée. Ceci est particulièrement le cas en Suisse romande de par l'importance des cultures spéciales. Or, un retour au système des contingents représenterait, en plus d'une importante complication administrative, le risque de ne tout simplement plus avoir accès à suffisamment d'employés. En effet, il est probable que la priorité soit donnée pour des postes dans d'autres secteurs économiques. Les chicanes administratives liées à la mise en œuvre de l'initiative « contre l'immigration de masse » ne seraient alors qu'un problème minime.

Par ailleurs, une acceptation de l'initiative « de limitation », et donc la dénonciation de l'accord sur la libre-circulation des personnes, entraînerait, par effet domino, la fin des accords bilatéraux I, dont l'accord sur l'agriculture. Alors, une partie des exportations de nos fromages à haute valeur ajoutée serait, par exemple, mise à mal et ces quantités de lait viendraient très certainement engorger le marché intérieur et donc peser sur le prix payé aux producteurs. Enfin, le renoncement aux accords bilatéraux I représenterait à coup sûr une période d'incertitudes et de ralentissement économique. Or, pour espérer des prix rémunérateurs sur les marchés ainsi que pour continuer à bénéficier de paiements directs rétribuant ses tâches d'intérêt public, l'agriculture helvétique a besoin d'une économie suisse prospère et, du fait de notre situation géographique, ceci passe par des relations saines et stables avec nos voisins. Pour toutes ces raisons, AGORA recommande aux familles paysannes romandes de rejeter l'initiative « de limitation ».

AGORA

Lausanne, le 24 février 2020

**Renseignements :** Laurent Tornay, président, 079/244.45.44  
Loïc Bardet, directeur, 079/718.01.88